

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

**Séance du jeudi 9 novembre 2023**

Damparis - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE  
Secrétaire de séance : Monsieur Timothée DRUET

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 65  
Nombre de procurations : 10  
Nombre de votants : 75  
Date de la convocation : 31 octobre 2023  
Date de publication : 16 novembre 2023

### **Conseillers présents**

FICHERE Jean-Pascal	TRONCIN Dominique	MARCHAND Sylvette
MICHAUD Dominique	BERNARDIN Daniel	MBITEL Mohamed
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	MIRAT Maryline
DAUBIGNEY Jean-Michel	LACROIX Olivier	REBILLARD Jean-Michel
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	BREMOND Gabriel
GUERRIN Bernard	VERNE Pierre	RIOTTE Christine
FERNOUX-COUTENET Gérard	BONIN Jean-Luc	CHAPIN Jean-Paul
LEFEVRE Jean-Philippe	CHAUCHEFOIN Gérard	JEANNEROD Georges
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	CHAUTARD Christophe	PANNAUX Joël
MONNERET Christophe	CHAMPANHET Stéphane	GUIBELIN Hervé
ROY Jean-Yves	CUINET Jean-Pierre	MILLIER Cyril
CALINON Séverine	DELAINE Isabelle	DAVID Françoise
CROISERAT Jean-Luc	DEMORTIER-BLANC Catherine	GRUET Olivier
GAGNOUX Jean-Baptiste	DOUZENEL Alexandre	MATHEZ Christian
GUIBELIN Marie-Rose	DRUET Timothée	SAGET Emmanuel
HOFFMANN Maurice	GERMOND Daniel	SANCEY Pascal
LEPETZ Joëlle	GIROD Isabelle	PERNOUX Annie
PECHINOT Jacques	GRUET Justine	CALLEGHER Aline
RYAT Thomas	HERRMANN Nadine	LEGRAND Jean-Luc
STOLZ Julien	JABOVISTE Philippe	LAGNIEN Jacques
THEVENIN Hélène	JARROT-MERMET Laëtitia	

### **Conseillers suppléés**

SOLDAVINI Grégory suppléé par VUITTON Patrick      LABOUROT Céline suppléée par PESENTI Bruno  
DIEBOLT Alain suppléé par NOIROT Alain

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

JEANNET Nathalie donne procuration à REBILLARD Jean-Michel  
MANGIN Isabelle donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste  
ANTOINE Patricia donne procuration à PECHINOT Jacques  
BERTHAUD Mathieu donne procuration à CHAMPANHET Stéphane  
DRAY Frédérique donne procuration à GRUET Justine  
GOMET Nicolas donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia  
NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à DOUZENEL Alexandre  
PRAT Hervé donne procuration à BERNARDIN Daniel  
ROCHE Paul donne procuration à MARCHAND Sylvette  
HENRY Micheline donne procuration à ROBERT Jean-Claude

### **Conseillers absents non suppléés et non représentés**

CHEVAUX Bruno	PAUVRET Emeric	GINET Gérard
MATHIOT Agnès	JACQUOT Patrick	JEANNEAUX Cyriel
BLANCHET Philippe	VIVERGE Patrick	RIGAUD Fabien

---

**Objet : Protocole d'accord d'études avec la SPL Grand Dole Développement 39 pour la réhabilitation du CAN en pôle universitaire**

Rapporteur : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

La Ville de Dole accueille déjà près de 900 étudiants répartis dans une trentaine de formations Postbac, mais n'avait pas jusqu'à récemment d'antenne universitaire. En partenariat avec l'Université de Franche-Comté et l'IUT de Besançon-Vesoul, la création d'un nouveau pôle universitaire a été actée fin 2022 pour proposer aux jeunes et aux familles du territoire un plus large choix d'offre de formation, et apporter une réponse concrète aux besoins des entreprises du territoire qui font face à l'apparition de nouveaux métiers et services.

Cette nouvelle antenne permet ainsi aux étudiants de suivre deux nouveaux Bachelors Universitaires de Technologie (BUT), formation professionnalisante qui alterne cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques et périodes de stage.

Pour accueillir ces étudiants, après une phase transitoire dans le lycée Jacques Duhamel, le choix s'est porté sur la réhabilitation du bâtiment actuel du Centre d'Activités Nouvelles (CAN), qui se situe dans le quartier prioritaire des Mesnils Pasteur. L'objectif est d'accueillir dès la rentrée 2024 les étudiants du BUT, avec une montée en charge progressive jusqu'en 2025, ainsi que ceux du CNAM.

Ainsi, la Communauté d'agglomération du Grand Dole souhaite confier à la SPL Grand Dole Développement 39 la réalisation, le financement et l'exploitation de ce pôle universitaire sur une durée de 20 ans par le biais d'une concession de services et de travaux.

En effet, ce montage juridique éprouvé permet en effet à la collectivité d'externaliser le portage d'un projet complexe tout en gardant le pilotage via le contrôle analogue de sa société publique locale.

Les études préalables ont été initiées par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et confirment la faisabilité du projet. La consultation de maîtrise d'œuvre et les études de conception, qui seront faites par la SPL, permettront d'affermir le coût et le calendrier du projet, ainsi que les conditions économiques d'exploitation.

En conséquence, une nouvelle délibération sera donc proposée sur la base du projet définitif afin de statuer sur l'ensemble des éléments du contrat de concession de services et de travaux, avec les conditions financières et la définition des risques transférés. Dans cette attente, la SPL doit être autorisée à initier le projet sur la phase d'études.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le principe de confier à la SPL Grand Dole Développement 39 une concession de services et de travaux pour la réhabilitation du Centre d'activités Nouvelles selon les modalités ci-avant présentées et le programme tel qu'annexé à la présente délibération, afin d'y créer un pôle universitaire, avec une période d'exploitation de 20 ans,
- **D'AUTORISER** dès à présent la SPL Grand Dole Développement 39 à initier les consultations pour les études nécessaires à l'affermissement du projet (maître d'œuvre et intervenants pour les phases d'étude) et à engager les dépenses d'études afférentes, qui seront réintégrées dans la concession de services et de travaux,
- **D'APPROUVER** le protocole d'accord pour la réalisation des études, tel qu'annexé à la présente délibération,
- **DE DÉLIBÉRER** à nouveau avant tout engagement opérationnel sur la base d'un contrat de concession de services et de travaux affermis au stade avant-projet définitif,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN            POUR : 68  
                          CONTRE : 0  
                          DONT 10 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 7  
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Services Techniques
- Pôle Aménagement et Attractivité du Territoire/Développement Economique
- SPL Grand Dole Développement 39

*Fait à Damparis, le 9 novembre 2023.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,*

*Jean-Pascal FICHÈRE.*

